

**AVIS DE RETRAIT DU RÈGLEMENT CA29 0040-49**

**RÈGLEMENT CA29 0040-49**

Règlement numéro CA29 0040-49 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le but d'abroger les zones commerciales C-4-269 et C-4-270 afin de créer la zone commerciale C-4-269-2 à l'ouest du boulevard Saint-Jean, entre le boulevard de Pierrefonds et le boulevard Gouin Ouest, et d'autoriser les catégories d'usages « Vente au détail et services (C1) », « Divertissement commercial, hébergement et restauration » (C2), « Service de location d'outils ou d'équipements (6352) » et « Habitation de type multifamilial (H3) » ainsi que les normes et spécifications qui s'y rattachent.

AVIS est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 2 août 2021, le conseil a retiré le règlement susmentionné conformément aux dispositions de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce troisième jour du mois d'août de l'an 2021.



Alice ferrandon, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

/ae